



# La conservation des objets mobiliers en quelques dates

**1830** : création de l'Inspection générale des Monuments historiques.

**1837** : création de la Commission supérieure des monuments historiques (CSMH), qui "recense tous les monuments existant ou ayant existé sur le sol de la France".

**Loi du 30 mars 1887** : les objets mobiliers bénéficient désormais du classement comme protection légale.

**Décret du 11 avril 1908** : organisation des services de "conservation et inspection des antiquités et objets d'art".

**Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques (remplaçant celle de 1887)** : incluant également les objets mobiliers.

**3 février 1959** : création du ministère de la Culture par André Malraux.

**Arrêté du 4 mars 1964** : création de l'inventaire et du pré-inventaire, avec l'institution d'une "commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'inventaire général des richesses artistiques de la France".

**1968** : création des Archives départementales de l'Essonne, à la suite de l'éclatement du département de Seine-et-Oise et de la formation des départements des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine et du Val de Marne. La Conservation des antiquités et objets d'art de l'Essonne fut créée en 1969 et rattachée à la direction des archives.

**Loi du 23 décembre 1970** : institution de l'inscription des objets mobiliers, pour les seuls objets des personnes publiques et d'associations culturelles.

**Décret du 19 octobre 1971 (abrogeant celui de 1908) relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art** : modification des attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art, création des Commissions départementales des objets mobiliers (CDOM).

**1977** : création des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

**1982** : déconcentration des DRAC : création des Conservations régionales des monuments historiques (CRMH) et du Service régional de l'inventaire (SRI).

**1990** : création de services du patrimoine au sein des Conseils Généraux.